

## Convention pluriannuelle 2024-2026 - Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 24 juin à 19h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 17 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie de LA TRINITE SURZUR sous la présidence de M. Ronan LE DELEZIR. La Séance était ouverte publique.

### Etaient présents à la présente délibération :

M. Noël PAUL (*Ambon*)  
M. Pascal BARRET (*Arradon*)  
M. Jean-Claude VERDONCK (Suppléant Arzon)  
Mme Claire MASSON (*Auray*)  
Mme Stéphanie LEMOINE (*Berric*)  
Mme Muriel CLÉRY (*Damgan*)  
M. Marcel JEGOUSSE (suppléant *Elven*)  
Mme Brigitte CORFMAT (*Lauzach*)  
M. Vincent ROSSI (*La Trinité Surzur*)  
M. Alain BRULE (*Le Bono*)  
Mme Pascale MEYER (*Le Hézo*)  
M. Jacques MADEC (*Locmariaquer*)  
M. Gérard SALOMON (suppléant *Monterblanc*)  
M. Noël ADAM (*Ploeren*)  
Mme Brigitte LE GALO (*Saint Armel*)  
Mme Gaëlle PRIGENT (*Saint Avé*)  
M. Jean-Michel YANNIC (*Sainte-Anne-d'Auray*)

### Absents excusés :

M. Frédéric LAURENT (*Baden*)  
M. Benoît MADEC (*Crac'h*)  
M. Daniel LORCY (*Ile d'Arz*)  
M. Jacques LE METAYER (*Meucon*)  
M. Honoré GUIGOURES (*Plescop*)  
M. Patrick CAMUS (*Plougoumelen*)  
M. Nicolas LE GROS (*Pluneret*)  
Mme Marie Thérèse PERENNOU (*St-Nolff*)  
Mme Marine BARDOU (*Saint-Philibert*)  
Mme Camille PETERS (*Sarzeau*)

### Procurations :

Mme Marine BARDOU (*Saint Philibert*) donne procuration à M. Jacques MADEC (*Locmariaquer*)  
M. Patrick CAMUS (*Plougoumelen*) donne procuration à M. Ronan LE DELEZIR (*AQTA*)

### Etaient également présents (équipe du parc) :

Mme Anne BOULET, Mme Morgane DALLIC, Mme Marion FEON, Mme Sophie GIRAUD, Mme Muriel HASCOËT, Mme Juliette HERRY, M. Ronan PASCO, Mme Samuèle PERRAULT, Mme Marie TAVENNEC.

M. Frédéric PINEL (*Saint-Gildas-de-Rhuys*)  
Mme Sylvie SCULO (*Séné*)  
M. Vincent TANGUY puis M. Éric MAHE (*Surzur*)  
Mme Caroline LE BODIC (*Theix-Noyal*)  
Mme Emilie CALVAR (*Treffléan*)  
M. Ronan LE DÉLÉZIR  
(*Auray Quiberon Terre Atlantique*)  
M. Thierry EVENO  
(*Golfe du Morbihan - Vannes agglomération*)  
M. Guy DERBOIS (*Golfe du Morbihan - Vannes agglomération*)  
M. Claude LE JALLE (*Golfe du Morbihan - Vannes agglomération*)  
M. Patrice LE PENHUIZIC  
(*Questembert Communauté*)  
M. Stéphane LOHEZIC (*Conseil Départemental*)  
Mme Anne GALLO (*Conseil Régional*)  
M. Simon UZENAT (*Conseil Régional*)

M. Régis LE JALLE (*Sulniac*)  
M. David ROBO (*Vannes*)  
M. Jean-Marie LABESSE (*Arc Sud Bretagne*)  
M. Jean-Philippe PERIES  
(*Golfe du Morbihan - Vannes agglomération*)  
Mme LE BRETON Marie-Jo (*Conseil Départemental*)  
Mme Gaëlle FAVENNEC (*Conseil Départemental*)  
M. Mohamed AZGAG (*Conseil Départemental*)  
M. Gaël BRIAND (*Conseil Régional*)  
M. Fabien LE GUERNEVÉ (*Conseil Régional*)

## CONVENTION PLURIANNUELLE 2024/2026 MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA COHESION DES TERRITOIRES

La Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) passée entre le Ministère de la Transition Écologique et de la cohésion territoriale (MTECT) et le PNR au titre des années 2024, 2025 et 2026 prévoit :

- Un engagement pour le Parc à poursuivre son action, tant d'un point de vue technique, qu'administratif et financier en conformité avec les trois axes stratégiques que son :
  - Faire des patrimoines un atout pour le Golfe du Morbihan
  - Assurer pour le Golfe du Morbihan un développement soutenable
  - Mettre l'homme au cœur du projet de territoire « Golfe du Morbihan ».
- Un soutien financier pour la réalisation du programme d'actions du PNR dans le domaine des paysages et de la biodiversité à hauteur de 150 000 €/an soit un total de 450 000 euros sur 3 ans.

Pour rappel, cette subvention a fait l'objet d'une revalorisation en 2023 passant de 120 000 € à 150 000 € avec une orientation de ces crédits supplémentaires sur le renforcement du rôle des PNR dans la mise en œuvre de la SNAP 2030 et le financement d'un référent "espaces protégés" en charge de conduire la concertation pour développer les zones sous protection forte.

Le projet de convention est établi au titre de 2024, 2025 et 2026 sur la base d'un programme d'actions. Pour l'année 2024, le programme d'actions est annexé au projet de convention. Pour les années suivantes, un avenant annuel précisera le programme d'actions envisagé et les montants de subvention arrêtés au titre de l'exercice budgétaire concerné.

---

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité d' :

- **AUTORISER** le Président à signer la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et les avenants 2025 et 2026.
- **AUTORISER** le Président à signer les demandes de versement de la subvention ainsi que tout document relatif à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs.

Le Président du Syndicat Mixte  
d'Aménagement et de Gestion  
du Parc Naturel Régional  
du Golfe du Morbihan

Ronan LE DELEZIR

